

L'EPI, équipement de protection individuelle, complète l'équipement de protection collectif selon les conditions spécifiques du chantier et les risques inhérents à chaque métier.



Se protéger la tête : PORT DU CASQUE,
Contre les coups, les heurts, les chutes



Se protéger les mains : PORT DES GANTS

Contre les blessures, les coupures, les produits, les brûlures etc.

Les gants constituent un élément important de l'équipement de protection individuelle.

Les blessures aux mains sont les types de blessures les plus fréquentes subies sur chantier, d'où notre politique Sécurité en vigueur :

« ATTENTION AUX MAINS »

Vos gants doivent toujours être à proximité et en tout temps



Se protéger les pieds : PORT DES CHAUSSURES DE SECURITE

Contre les chocs, les coupures, les blessures, les perforations, l'humidité ou encore le froid.



Porter des vêtements adaptés pour être vu

Contre le froid, les intempéries, les accidents de la route



Protection des oreilles : PORT DES BOUCHONS D'OREILLES MOULÉS
ET/OU DU CASQUE ANTI-BRUIT

Contre le risque de surdité, de maux de tête etc.

Si vos cordons de bouchons moulés sont cassés ou ne tiennent plus, nous en avons au bureau pour remplacement.



Se protéger les yeux : PORT DES LUNETTES

Contre les projections, les éclats, les vapeurs, les poussières



Se protéger et protéger les autres du COVID-19 : PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE